OPEN JEUNES INTERNATIONAL D'YVETOT
SAMEDI 20 FEVRIER – DIMANCHE 21 FEVRIER 2027

REGLEMENT DU TOURNOI

Article 1 Définition

Le Club Pongiste Yvetotais organise le samedi 20 février et le dimanche 21 février l'Open Jeune d'Yvetot international 1ère édition à Yvetot (76190) au gymnase Nicolas Vannier rue rétimare sur 12 tables de marque Butterfly grise. La dotation totale est de 2800€.

Article 2 Conditions de participation

Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés « compétition » FFTT et ITTF des catégories benjamin(e), minime, cadet(te) et junior. Les poussins ne sont pas autorisés à participer. Les points pris en compte sont ceux de la 2éme phase de la saison 2026-2027.

Article 3 Epreuves organisées

TABLEAU SAMEDI 20/02		POINTAGE	DEBUT
A	500 A 999	11H00	11H30
B	500 A 1199	8h30	9h00
C	500 A 1499	9H45	10H15
D	500 A 1899	12H15	12H45
E	1000 A NUMEROTE	14H45	15H15
F	Grand prix Yvetot féminin	13H30	14H00
G	Master d'Yvetot	19H30	20H00

TABLEAU DIMANCHE 21/02		POINTAGE	DEBUT
H	500 A 599	9H45	10H15
I	500 A 699	13H30	14H
J	500 A 799	8H30	9H
K	500 A 899	12H15	12H45
L	GRAND PRIX YVETOT MASCULIN	11H00	11H30
M	DOUBLE FEMININ	14H45	15H15

- Les tableaux :

Ils se dérouleront en poules de 3,les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés, puis par élimination directe. La place 3-4 de chaque tableau sera jouée.
Le nombre de joueurs est limité à 36 par tableau
Nombre de tableaux maximum par joueur : 3 (2 tableaux + grand prix féminin ou master d'Yvetot pour le samedi et 2 tableaux + double féminin ou 2 tableaux + grand prix d'Yvetot masculin le dimanche)
L'organisation se laisse le droit de revoir à la baisse les dotations de 30% des tableaux sur les deux jours de compétitions si le nombre d'inscription n'est pas suffisante.

Article 4 Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à 10 € par tableau.
Aucun remboursement ne sera effectué 15 jours avant le début de la compétition sauf sur présentation d'un certificat médicale stipulant l'incapacité à participer au tournoi.

Article 5 Tirage au sort

Les tirages au sort auront lieu 30minutes avant le début de chaque tableau, ainsi qu'à l'issue du déroulement des poules concernant les tableaux à élimination directe.

ARTICLE 6 : (Homologation)

- Le tournoi est homologué sous le numéro : ……
- Le juge arbitre du tournoi sera Monsieur Gaëtan GOUBERT (JAN) assisté de Adrien POIGNE (JA3) et Jean Despy (JA2)

Toutes leurs décisions seront sans appel. En cas de litiges ou de réclamations, les règles de la FFTT seront appliquées.

ARTICLE 7 : (Engagements)

Les engagements se feront soit :
Sur le site Helloasso
Ou par mail à openjeunesyvetot@gmail.com

Le règlement sera à effectuer soit :

- Par carte bleu en ligne sur le site Helloasso
- En carte bleu ou espèces le jour de la compétition
- Les chèques ne seront pas acceptés

La date de clôture des inscriptions est fixée au Mercredi 18 février 2027 à 20h.

ARTICLE 8 : (Déroulement)
Chaque partie se disputera au meilleur des cinq manches.

ARTICLE 9 : (Arbitrage)
- pour toutes les parties une liste d'arbitre est à disposition du juge arbitre. Aucune personne n'ayant pas l'habilitation donnée par le club organisateur ne sera autorisé à arbitrer une partie sauf demande exceptionnelle de l'organisateur ou du juge arbitre.

ARTICLE 10 : (Balles et tables) - Les balles plastiques blanches agrées par la FFTT 3 étoiles de marque Double Fish seront fournies par le club organisateur.

Les tables seront de couleurs bleus ou/et grises agrées ITTF.

ARTICLE 11 : - Le fait de s'engager à ce tournoi implique que tous les joueurs respectent ce présent règlement ainsi que les règles de sécurité du lieu des épreuves.

ARTICLE 12 :
- Le club organisateur ne se rend en aucun cas responsable des vols, pertes ou accidents pouvant survenir dans le gymnase au cours du tournoi.

ARTICLE 13 :
-Tout joueur devra venir se faire pointer à son arrivée à la salle.

ARTICLE 14 : (Récompenses) Les trois (3) premiers de chaque tableau seront récompensés (voir annexe) en bons d'achats pour les tableaux du dimanche et en numéraire (espèces et/ou chèques) pour ceux du samedi.

ARTICLE 15 :
Le tournoi ne sera pas interrompu : buvette et sandwiches seront à la disposition des participants.

ARTICLE 16 :
En cas de forfait non excuser ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

ARTICLE 17 :

Les joueurs et joueuses convoqués au championnat de Normandie le 21 février 2027 ne sont pas autorisés à participés.